






DEMANDE DE SUSPENSION DE LA MISE EN LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES SOUPÇONNÉES DE CONTREFAÇON

-  Pour la première fois
-  Renouvellement

Informations sur le demandeur :

-  Titulaire d'une marque enregistrée
-  Bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation
-  Mandataire

Je soussigné (1) :

Raison sociale :

Adresse ou siège social :

Téléphone fixe

Portable

E mail

Nom ou raison sociale du mandataire :

Pouvoirs du mandataire (2):

Nom et coordonnées du correspondant au Maroc :

Autre personne à contacter :

(Nom, adresse, téléphone fixe, Fax, mobile, E mail, ...) :

Informations concernant la marque protégée:

- Nom de la marque :
- type (figure, description, mixte ou autre) :
- N° d'enregistrement :
- Numéro de la loi :
- Date d'enregistrement :
- Classe(s) :
- marchandise couverte par la marque :
- Titulaire de la marque :
- Date limite de la protection (2):
- Date limite du droit exclusif d'exploitation (2):

Le cas échéant, autres documents à joindre à la demande :

Sollicite de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, conformément aux dispositions du chapitre VII de la loi 17/97 sur la protection de la propriété industrielle, telle que modifiée et complétée, l'application de la mesure de suspension de la mise en libre en circulation des marchandises désignées ci-après :

(1) Nom, prénom et sa qualité dans la société

(2) Joindre document justificatif

Informations sur la marchandise soupçonnées de contrefaçon:

- Nature de la marchandise :
-
- Désignation commerciale :
- Positions SH ⁽³⁾ :
- Origine ⁽³⁾ :
- provenance ⁽³⁾ :
- Éléments distinctifs permettant d'identifier les marchandises soupçonnées de contrefaçon (4) :
- Pays de production ⁽³⁾ :
- Nom et adresse du fournisseur ⁽³⁾ :
- Autres informations utiles ⁽³⁾ :

Pièces jointes :

- Engagement
- Autres documents :

Fait à _____, le _____

Cachet et signature



⁽³⁾ Si l'information est disponible.

⁽⁴⁾ Joindre documents (catalogues, photos, prospectus,....)

ENGAGEMENT

Je soussigné (nom et prénom),
(qualité), déclare, conformément aux dispositions du chapitre VII de la loi 17/97, telle que modifiée et complétée, relative à la protection de la propriété industrielle, du décret n°2.00.368 et de l'arrêté conjoint du Ministre des Finances et de la Privatisation et du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de Mise à Niveau de l'Economie fixant les conditions d'application du chapitre VII de la loi n° 17/97, m'engager à :

1° - justifier auprès du service ayant opéré la suspension de la mise en libre circulation de marchandises soupçonnées être contrefaites, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la notification de la mesure prise, faute de quoi ces marchandises seront libérées de plein droit :

-  soit des mesures conservatoires prises par la production d'une copie de l'ordonnance rendue par le Président du Tribunal du ressort ;
-  soit de la saisine d'une juridiction du ressort par la présentation d'un document attestant l'engagement de l'action en justice et la constitution des garanties fixées par ladite juridiction.

A défaut de présentation, dans les délais requis, des justifications ci-dessus désignées, l'Administration se verra dans l'obligation de lever la mesure de suspension de mise en libre circulation des marchandises considérées.

2°- communiquer au service des douanes ayant procédé à la suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être contrefaites, les décisions de l'autorité judiciaire statuant sur la contrefaçon desdites marchandises dès leur notification ;

3°- assumer la responsabilité découlant de la mise en œuvre de la mesure de suspension ;

4°- engager les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de la décision de justice ordonnant la destruction des marchandises objet de la contrefaçon ;

5°- prendre en charge les frais de cette destruction et les autres frais inhérents à la mesure de suspension au cas où la justice ne les mettrait pas à la charge du propriétaire de la marchandise ou de l'ayant droit ;

6°- signaler à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects tout changement intervenu dans les éléments ayant motivé ma demande et en particulier, la perte de mon droit ainsi que toute autre décision relative au règlement de l'affaire.

Fait à

le

Signature (légalisée)

Direction Régionale de
Circonscription de
Bureau de

A
M.....

.....

.....

Objet : Protection de la propriété industrielle : Mesures aux frontières.
Suspension de la mise en libre circulation de marchandises soupçonnées être contrefaites.

Référ : Votre demande du.....

Monsieur, Madame,

Conformément à votre demande visée en référence et dans le cadre de l'application des articles 176.1 et 176.2 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, j'ai l'honneur de vous informer que le service des douanes au bureau de a procédé le, à la suspension de la mise en libre circulation de marchandises consistant en des, portant la marque, soupçonnées être contrefaites.

Il vous appartiendra, par conséquent, de produire au service des douanes avant le (terme de rigueur), les justificatifs ci-après :

- soit la décision judiciaire ordonnant les mesures conservatoires applicables aux marchandises objet de la suspension de la mise en libre circulation ;

- soit un document approuvé par le Tribunal saisi de l'affaire et attestant l'engagement d'une action introduite en justice et la constitution des garanties fixées par le tribunal, pour couvrir votre responsabilité éventuelle au cas où la contrefaçon ne serait pas ultérieurement reconnue.

A défaut de présentation desdits justificatifs dans le délai précité, l'Administration se verra dans l'obligation de lever la mesure de suspension considérée.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Direction Régionale de
Circonscription de
Bureau de

A

M.....

.....

.....

Objet: Protection de la propriété industrielle / Mesures aux frontières
Suspension de la mise en libre circulation de marchandises soupçonnées être contrefaites.

Monsieur, Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, j'ai l'honneur de vous informer que le service des douanes au bureau de a procédé le....., à la suspension de la mise en libre circulation de marchandises objet de la DUM, soupçonnées être contrefaites.

La société, titulaire de la marque....., a été informée pour engager son action conformément aux dispositions de la loi précitée et de produire au service des douanes, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de notification de la présente, les justificatifs nécessaires

Il demeure entendu qu'à défaut de présentation desdits justificatifs dans le délai précité, l'administration procèdera à la levée de la suspension de la mise en libre circulation des marchandises en question.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Direction Régionale de
Circonscription de
Bureau de

A

M.....

.....

.....

Objet : Protection de la propriété industrielle / Mesures aux frontières
Suspension de la mise en libre circulation de marchandises soupçonnées être contrefaites.

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux dispositions de l'article 176.4 de la loi 17-97, relative à la protection de la propriété industrielle, le service des douanes au bureau de a procédé le..... à la suspension de la mise en libre circulation de marchandises consistant en des, portant la marquesoupçonnées être contrefaites.

Il vous appartiendra, par conséquent, de produire au service des douanes précité, avant le.....(terme de rigueur), les justificatifs ci-après :

- soit la décision judiciaire ordonnant les mesures conservatoires applicables aux marchandises objet de la mise de suspension de mise en libre circulation ;
- soit un document approuvé par le Tribunal saisi de l'affaire et attestant l'engagement d'une action introduite en justice et la constitution des garanties fixées par le tribunal, pour couvrir votre responsabilité éventuelle au cas où la contrefaçon ne serait pas ultérieurement reconnue.

A défaut, de présentation desdits justificatifs dans le délai précité, l'administration se verra dans l'obligation de lever la mesure de la suspension considérée.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.